

Règlement de la bibliothèque de Châtelain

La bibliothèque est heureuse de vous accueillir ; c'est un service public à votre disposition.

Consultation sur place

La lecture sur place est libre et ne nécessite pas d'inscription.

Inscription

L'inscription est gratuite.

Les enfants et les mineurs doivent pour s'inscrire, être munis d'une autorisation écrite de leurs parents. Les parents sont responsables du choix de leurs enfants. En aucun cas, le personnel de la bibliothèque pourra être tenu responsable du choix de livre d'un enfant.

Modalités de prêt

Chaque lecteur inscrit pourra emprunter gratuitement un maximum de 4 livres, 2 revues et 1 DVD/CD pour une durée de 4 semaines .

Certains documents sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place ; ils font l'objet d'une signalisation particulière.

Le personnel bénévole est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources de la bibliothèque

Recommandations

Merci de respecter les dates de retour.

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque pourra prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents.

En cas de détérioration du livre (page déchirée ou couverture abîmée)

ne pas réparer mais le signaler au retour.

En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur devra assurer son remplacement.

Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux (pas de téléphone portable).

Il est interdit d'y manger et d'y boire.

L'accès des animaux n'est pas autorisé dans la bibliothèque.

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Le personnel bénévole de la bibliothèque est chargé de l'application du présent règlement .